

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : ARRETE DE CIRCULATION ALTERNEE POUR L'ENTREPRISE « COLAS » – AVENUE DES ALPES / RUE DU PUY – ENTRE LE 6 FEVRIER ET LE 6 MARS 2023

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1, ainsi que l'article L.2233-84 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de l'entreprise COLAS, représentée par Monsieur Alexis JACQUEMOND ; sise ZI St Maurice – 04100 MANOSQUE, en date du 25 janvier 2023 pour la réalisation de travaux de réparation de regard d'eau pluviale, au croisement de l'Avenue des Alpes et de la Rue du Puy à Gréoux-les-Bains (04800) ;

Considérant l'incidence que généreront ces travaux sur la circulation ;

Considérant que l'intervention est justifiée par un intérêt public et est dépourvue de tout caractère lucratif, car l'entreprise « COLAS » agit pour le compte de la DLVA ;

ARRETE

Article 1^{er} : Entre le 6 février et le 6 mars 2023, l'entreprise « COLAS », sise ZI St Maurice – 04100 MANOSQUE, est autorisée à réaliser les travaux de réparation de regard d'eau pluviale, au croisement de l'Avenue des Alpes et de la Rue du Puy à Gréoux-les-Bains (04800).

Article 2 : Durant la période de travaux, la circulation des véhicules sera alternée. Le stationnement et le dépassement de véhicules seront interdits, la vitesse sera limitée à 30km/h. La mise en place de la signalisation appropriée sera à la charge du demandeur.

Article 3 : Le demandeur demeurera responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou qui seraient la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

Article 4 : Monsieur le commandant de gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 26 janvier 2023

Le Maire,



Paul AUDAN